

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN906

présenté par
M. Jacques, rapporteur

ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 39, substituer au mot :

« afin de les évaluer ou d'assurer »

les mots :

« pour être évalués ou pour assurer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.